

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 13 janvier 2026, à 15 h 30, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest, présidente
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Georges M. Perron
M. Normand Côté
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot, en ligne
La séance est ouverte à 15 h 30, par madame Huguette Charest, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
3. Acceptation des comptes du mois de décembre 2025
4. Information :
 - Consommation d'eau et niveau des puits
 - Ondes radio - Innovation, sciences et développement économique du Canada (ISDE)
 - Formations concernant la signalisation
 - Horaire de travail
5. Avis de motion – Modification au Règlement sur les avis publics
6. Résolution autorisant la dépense de recherche de fuite effectuée par la firme Localisation Bois-Francis Inc. concernant la fuite d'aqueduc sur la rue Pérusse
7. Résolution autorisant le renouvellement du contrat de service (banque d'heures) avec la firme 6temti pour l'année 2026
8. Résolution autorisant le remplacement des deux ordinateurs de l'usine par la firme Véolia
9. Résolution autorisant l'achat et l'installation du logiciel Dream Report par la firme Véolia
10. Résolution octroyant le mandat à la firme Arrakis afin d'inspecter, par caméra, tous les puits
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-001

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

2026-01-002

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

2026-01-003

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de décembre 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Normand Côté et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de décembre 2025 au montant de 151 376,83 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS**CONSOMMATION D'EAU ET NIVEAU DES PUIITS**

Madame Danielle Roy fait le point sur la consommation d'eau et dépose un graphique représentant le niveau du puits témoin entre 2019 et aujourd'hui ainsi qu'un tableau illustrant le suivi de la consommation de l'eau.

Depuis que la fuite sur la rue Pérusse a été colmatée, la situation est revenue à la normale. L'usine arrête maintenant 7 à 8 heures par jour, cela influe sur la consommation de produits chimiques.

M. Normand Côté mentionne que chaque municipalité devrait être autonome pour effectuer sa recherche de fuites. Ces dépenses ne devraient pas être assumées par la Régie qui ne doit payer que pour ses recherches.

Mme Roy a fait installer un débitmètre à l'entrée du réservoir pour savoir si elle perd de l'eau entre le compteur Érables et le réservoir Laurier.

M. Milot mentionne qu'il existe une bonne pratique lors de l'entretien annuel des bornes fontaine soit, écouter avec un équipement chacune des vannes qui sont faites. Cela donne un petit indice quant à la présence des fuites. Ce n'est pas infallible, mais cela contribue à savoir s'il y a des fuites sur le réseau.

ONDES RADIO - INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA (ISDE)

Afin de pouvoir se conformer à la réglementation, Automatisation JRT ont procédé à des tests aujourd'hui sur les différentes radios. Lorsque la largeur de bande est abaissée, les radios ne communiquent plus entre elles. Lorsque cette valeur est changée, on change la vitesse de communication entre les PLC. À l'origine, quand le radio était à 25 khz, la vitesse de communication était à 32 kbps. Si nous choisissons une largeur de bande de 6.25 mhz, le maximum de vitesse pour cette communication est de 12 kbps ce qui s'avère beaucoup trop lent. Donc, la seule la largeur de bande possible était à 12.5 mhz pour avoir le choix de 32 kbs comme à l'origine. Il faut donc envisager une modification de la licence.

JRT communiquera avec les responsables de la licence afin une modification de celle-ci.

FORMATIONS CONCERNANT LA SIGNALISATION

Madame Danielle Roy demande l'autorisation de suivre une formation de base relativement à la signalisation. Étant donné qu'aucune information n'est disponible pour l'instant, le sujet sera traité lors d'une prochaine rencontre.

HORAIRE DE TRAVAIL

Madame Danielle Roy informe les membres du comité qu'une demande lui a été faite concernant une modification aux horaires de travail.

Une rencontre entre le Comité RH et les employés de la Régie aura lieu dès que possible.

5. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE :

2026-01-004

Un avis de motion est, par la présente, donné par Denis Pérusse qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, un Règlement sur les avis publics.

ADOPTÉE

6. RÉOLUTION AUTORISANT LA DÉPENSE DE RECHERCHE DE FUITE EFFECTUÉE PAR LA FIRME LOCALISATION BOIS-FRANCS INC. CONCERNANT LA FUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE PÉRUSSE

2026-01-005

CONSIDÉRANT QU'il a fallu identifier la provenance d'une fuite d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette fuite se trouvait sur le territoire de la municipalité de Saint-Flavien;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la firme Localisation Bois-Francis Inc., au coût de 588,50 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la facture a été acquittée par la Régie et qu'il y a lieu qu'elle soit remboursée par la municipalité de Saint-Flavien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Flavien rembourse à la régie le montant de 647,28 \$ taxes nettes.

ADOPTÉE

7. RÉOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE (BANQUE D'HEURES) AVEC LA FIRME 6TEMPTI POUR L'ANNÉE 2026

2026-01-006

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat de service (banque d'heures) avec la firme 6tempti pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures est remboursable en tout temps et sans date d'expiration;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par 6tempti à raison de 25 heures à 100 \$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Normand Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat service (banque d'heures) avec la firme 6tempti pour l'année 2026, à raison de 25 heures à 100 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

2026-01-007

8. RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMPLACEMENT DES DEUX ORDINATEURS DE L'USINE PAR LA FIRME VÉOLIA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les deux ordinateurs de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE ces appareils doivent être plus performants que les appareils du commerce et qu'ils doivent être préparés en conséquence;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par la firme Véolia au montant de 22 180 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement de deux dp ordinateurs de l'usine par la firme VÉOLIA au montant de 22 180 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-01-008

9. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DU LOGICIEL DREAM REPORT PAR LA FIRME VÉOLIA

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le bon fonctionnement des deux ordinateurs de l'usine il nous faudra acquérir le logiciel Dream Report;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par la firme Véolia au montant de 26 550 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et l'installation du logiciel Dream Report par la firme Véolia au montant de 26 550 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-01-009

10. RÉSOLUTION OCTROYANT LE MANDAT À LA FIRME ARRAKIS AFIN D'INSPECTER, PAR CAMÉRA, TOUS LES PUIITS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire inspecter, par caméra, tous les puits et de déterminer s'il y a lieu de procéder à un décolmatage chimique;

CONSIDÉRANT QUE, pour le moment, seule l'inspection par caméra doit être autorisée;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par la firme Arrakis au montant de 5 135 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspection par caméra par la firme Arrakis au montant de 5 135 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 Résolution paiement de la facture EMP

**RÉSOLUTION AUTORISANT LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR
LA FIRME EMP INC. RELATIFS À LA FUITE D'AQUEDUC DE
SAINT-FLAVIEN**

2026-01-010

CONSIDÉRANT QUE lors de la fuite d'aqueduc de Saint-Flavien, des travaux d'urgence ont été effectués par la firme EMP inc.;

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme EMP Inc. au montant de 17543,91\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture transmise par la firme EMP Inc. au montant de 17543,91\$ avant taxes.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-01-011

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 16 h 42.

ADOPTÉE

Huguette Charest, Présidente

Nancy Labbé
Greffière-trésorière